

# La Rénovation

---

## IX

### Le Libéralisme Doctrinal

#### II

A propos du pouvoir civil et du pouvoir sacré dont parle ici Notre St. Père, il convient d'étudier l'encyclique *Immortale Dei* qui traite plus spécialement cette importante question. Les règles qui doivent prévaloir dans les rapports de l'Eglise avec les Etats y sont clairement indiquées et tous ceux qui sont appelés, gouvernants ou gouvernés, à diriger la société, ne doivent pas manquer d'en faire une étude approfondie.

Relisons donc ce magistral document dans ses parties principales et nous aurons l'intelligence et l'explication de ce que nous voyons s'accomplir sous nos yeux journallement.

Et d'abord, qu'est-ce que l'Eglise ? Léon XIII répond :

“ Œuvre immortelle du Dieu de miséricorde, l'Eglise, bien qu'en soi et de sa nature elle ait pour but le salut des âmes et la félicité éternelle, est cependant, dans la sphère même des choses humaines, la source de tant et de tels avantages, qu'elle n'en pourrait procurer de plus nombreux et de plus grands, lors même qu'elle eût été fondée surtout et directement en vue d'assurer la félicité de cette vie.

“ Partout, en effet, où l'Eglise a pénétré, elle a immédiatement changé la face des choses et imprégné les mœurs publiques non-seulement de vertus inconnues jusqu'alors, mais encore d'une civilisation toute nouvelle. Tous les peuples qui l'ont accueillie se sont distingués par la douceur, l'équité et la gloire des entreprises.”

Le St. Père continue en rappelant que, de tout temps, l'Eglise a été accusée d'être “ contraire aux intérêts de la société civile et incapable d'assurer les conditions de bien être et de gloire que réclame, à bon droit et par une aspiration naturelle, toute société bien constituée,” et que S. Augustin, dans son livre de *La Cité de Dieu*, a mis “ en lumière la vertu de la sagesse chrétienne dans